

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 juin 2018, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle - LE BRETON Christine - GARAUD Marie-Claude -
COUTEAU Marie-Thérèse - LE NINAN Alexandra
MM. BEY Jean-Marie - DUBOIS Maurice - MERVEILLEUX Richard -
DUPE Laurent - COUEDIC Jérôme - MOUSSARD Daniel.

Etaient Absents : Mme PUISSANT Morgane

Etait absent ayant donné procuration : /

Monsieur Jean-Marie BEY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 03.05.2018.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 03 mai 2018.

Objet : Fixation du tarif de restauration scolaire pour l'année 2018-2019.

Mme le Maire propose de fixer le prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le prix du repas au restaurant scolaire à 3,45 euros pour l'année scolaire 2018-2019.

Objet : Fixation du tarif de garderie pour l'année 2018-2019.

Mme le Maire propose de fixer le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif à 0,45€ le ¼ d'heure pour l'année scolaire 2018-2019, sachant que tout quart d'heure commencé sera dû.

Objet : Travaux de voirie en agglomération : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST).

Mme Le Maire informe le conseil que les travaux prévus pour 2018 (le hermand) se situent en agglomération. Une subvention pour les travaux peut être accordée au titre du PST au taux de 25% avec une dépense subventionnable minimum par projet de 15.000 euros HT.

Le devis établi par l'entreprise COLAS s'élève à 19 691,88€ HT soit 23 630,26€ TTC.

L'option « bordure » côté lotissement chiffrée à 2 681€ HT n'est pas retenue dans un premier temps car en attente d'éléments techniques.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour lever cette option ou non.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2018.

Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2018 en remplacement du poste de secrétaire de mairie vacant au 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité de créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2018.

OBJET : Création d'un emploi dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) pour les services garderie périscolaire et restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent recruté en CAE pour le service de la garderie périscolaire (20 heures par semaine) se termine le 31 août 2018 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement. Elle propose de créer un emploi dans le cadre du PEC. Le taux de prise en charge par l'état est fixé à 35% du SMIC, pouvant être majoré à 50% du SMIC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité de créer l'emploi dans le cadre d'un PEC pour les services garderie périscolaire et restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Affiché le 28/09/2018

Le Maire,

Gaëlle BERTHEVAS

